Déclaration liminaire de la CFDT
Comité social d'administration de l'administration centrale
9 novembre 2026

Madame la Présidente, Monsieur le secrétaire général,

Contrairement aux engagements réitérés par le secrétaire général devant la ministre Monique Barbut le 19 octobre, les documents relatifs à la réorganisation de l'administration centrale restent particulièrement **imprécis et allusifs quant aux impacts sur les conditions de travail des agents concernés.** On ne peut pas se contenter de la vague promesse d'une « attention particulière qui serait portée » à un nombre considérable d'enjeux non traités.

Aucun élément permettant de suivre les évolutions des entités de travail au niveau le plus fin et des impacts réels sur les postes des agents et donc de données factuelles pour mesurer l'impact de la réorganisation sur :

- L'adéquation missions / moyens,
- Les compétences,
- Le Qui fait quoi,
- Les interrelations hiérarchiques et fonctionnelles.

Un flou préjudiciable persiste notamment sur l'organisation et les moyens des fonctions transversales et tout particulièrement des fonctions d'assistants.

Aucun bilan des réorganisations précédentes au sein de l'AC ni d'explication argumentée et convaincante sur la nécessité de déstabiliser une organisation déjà secouée par plusieurs réformes successives de DG, de services, de sous-directions et par la recherche incessante d'économies de m² et de postes.

Il aurait suffi d'améliorer des processus existants et des outils de communication, notamment en termes de Qui fait quoi (utile pour le grand public comme pour de nouveaux responsables). Il n'était pas utile de précipiter une réorganisation d'une telle ampleur. Elle aggrave des conditions de travail déjà dégradées de nombre d'agents et amoindrit l'efficacité d'action de nos services davantage fragilisés.

Le 19 octobre, la ministre ne pouvait toujours pas expliquer en quoi le nouvel organigramme serait plus « lisible » ni en quoi il apporterait en soi une meilleure efficacité au-delà de quelques « coûts de coordination » économisés pour des strates hiérarchiques supérieures.

10 à 13% d'agents seraient « pré-positionnés » à partir d'une estimation à grande maille des impacts sur l'organisation des missions sans associer les agents concernés et surtout sans prendre systématiquement en compte la perturbation des relations hiérarchiques et fonctionnelles. Cela illustre **le dangereux déni des impacts sur le travail réel de cette réforme menée à marche forcée**, qui impacte bien plus d'agents que ce qui est affiché.

La note du 7 avril 2017 sur la méthodologie de réorganisation en administration centrale, publiée au BO du 10 mai 2017, a été précipitamment abrogée en cours de processus. Elle prévoyait pourtant une prise en compte pragmatique des effets d'une telle réforme en associant réellement en amont les agents et de leurs représentants

Dans son déni des impacts importants de ses réorganisations précipitées, l'administration reprend avec la même inconscience l'argument employé sur Arche Séquoia pour la densification et la flexibilisation des espaces de travail. A savoir, que ce ne serait que des mesures d'ordre interne insignifiantes.
Pourtant, le conseil d'Etat a considéré que le tribunal administratif s'était mépris sur la portée des décisions contestées et a reconnu en cassation la légitimité d'attaquer un tel projet.

L'abrogation d'un dispositif négocié avec les représentants du personnel sans échanger sur le moindre dispositif alternatif interpelle autant que la suppression de la FSSSCT-AC de novembre programmée depuis près d'un an et qui aurait dû examiner l'actualisation obligatoire des documents de prévention des risques notamment psychosociaux (DUERP et PAPRIPACT) conformément aux obligations de sécurité de l'employeur prévues par l'article L. 4121-1 du code du travail. **L''étude d'impact présentée se contente d'évoquer certains facteurs de risques, pour mieux évacuer le sujet !**

Pourquoi ne pas doter PSPP3 de moyens suffisants pour travailler correctement et respecter les instances de dialogue social dans ce qu'il a de plus pragmatique ? Le rapport de visite du CHSCT-AC le préconisait déjà en 2022.

La CFDT demande :

- de **suspendre ce projet** afin de corriger la méthode et le contenu au premier trimestre 2027 et de proposer à moyen terme une réorganisation dans un contexte plus pérenne ;

- de **compléter l'étude d'impact** par des éléments permettant de suivre les évolutions des missions, des entités de travail au niveau le plus fin et des postes des agents (données au besoin anonymisées) afin de comprendre l'impact de la réorganisation sur l'adéquation missions / moyens, sur les compétences, sur le Qui fait quoi et sur les interrelations hiérarchiques et fonctionnelles.

- de **clarifier le nombre d'agents concernés par l'arrêté de restructuration ainsi que les montants budgétaires programmés à cet effet sur deux ans**.